

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 29^e Mars 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 5 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, MAZELLE Philippe, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques

Absents excusés BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROUSSEL Karine, SERVANT Ludovic, VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/18

**PROJET ECOLE-DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS 2022 ET 2023
AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND
CHATELLERAULT**

Concernant le projet de mise en accessibilité et sécurité de la cour du groupe scolaire, Madame le Maire rappelle au conseil :

- la délibération 2023/03 du 11 janvier 2023 sollicitant les subventions DETR/FONDS VERT auprès de l'Etat
- la délibération 2023/09 du 8 mars 2023 sollicitant la subvention ACTIV 3 auprès du Département

La Commune des Ormes bénéficie d'un droit de tirage de 35 789 € pour les années 2022 et 2023 au titre du fonds de concours auprès de la Communauté D'Agglomération de Grand Châtellerault.

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours des années 2022 et 2023 auprès de la CAGC pour le projet de mise en accessibilité et sécurité de la cour du groupe scolaire

L'estimatif des travaux est établi comme suit :

Mise en sécurité et accessibilité de la cour	252 898.75 € HT
Construction d'un préau	39 184.49 € HT
Construction d'un local de rangement	12 991.60 € HT
Clôture de l'école	19 472.50 € HT
Soit un total.....	324 547.34 € HT
Estimation coût maîtrise d'œuvre 10 %.....	32 454.73 € HT
TOTAL-----	357 002.07 €HT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

<i>Etat DETR</i>	<i>107 100.62</i>
<i>Communauté d'Agglomération FONDS DE CONCOURS</i>	<i>35 789.00</i>
<i>Etat FONDS VERT</i>	<i>29 208.32</i>
<i>Département ACTIV 3</i>	<i>26 300.00</i>
<i>Autofinancement/emprunt</i>	<i>158 604.13</i>
<hr/>	
	<i>357 002.07</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus pour le projet école*
- Autorise le Maire à déposer une demande de financement au titre du fonds de concours année 2022 et 2023 auprès de la CAGC pour un montant d'investissement de 357 002.07 € HT, maîtrise d'œuvre comprise*

*Pour extrait conforme
Aux Ormes le 6 avril 2023
Béatrice FONTAINE
Maire*